

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 - 139 - AVANCE SUR SUBVENTION MUNICIPALE 2022 AU C.C.A.S

Rapport présenté par Madame BAYLE-LASSERRE, maire-adjoint :

Dans l'attente du vote des subventions municipales au budget primitif et afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale au cours des premiers mois de l'année 2022, c'est-à-dire pour permettre la couverture des charges, notamment celles relatives à la rémunération des agents qui constitue une dépense obligatoire, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une avance prévisionnelle sur subvention d'un montant de 117 500 € :

- avance sur subvention correspondant à 25 % de la subvention prévue au BP 2021 soit $470\,000\text{ €} \times 25\% =$ soit 117 500 €.

Cette avance sera imputée sur les crédits de l'exercice 2022 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance accordée au C.C.A.S. sera automatiquement intégré au budget 2022, au compte 657362.

Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accorde au C.C.A.S., avant le vote du budget primitif 2022, une avance sur subvention de 117 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021